



Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 15 AVRIL 2024
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 38-39 ET 42-2
MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE
RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement numéro 38-39 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras*».
- Projet de règlement numéro 42-2 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur de la rue Gingras destiné aux habitations multifamiliales*».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **LUNDI, 15 AVRIL 2024 à 19 h à la mairie située au 115, rue Saint-Étienne**, à Saint-Damase. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

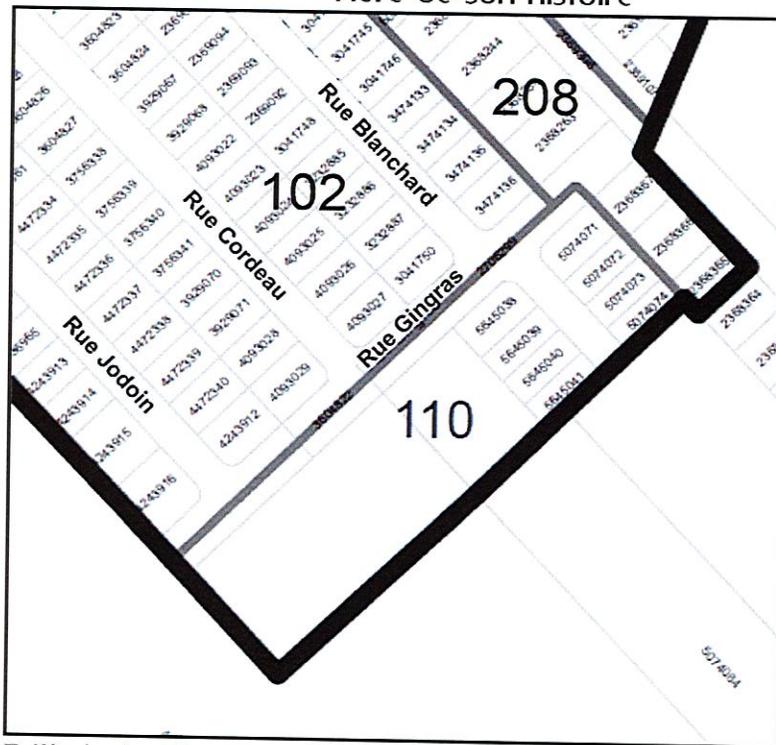
3. Objet des projets de règlement

Le premier projet de règlement numéro 38-39 a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales comportant un maximum de neuf logements sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras (voir plan ci-dessous). Dans la nouvelle zone créée à cet effet (zone numéro 113) la hauteur est limitée à deux étages et demi et des règles particulières sont prévues pour l'aménagement des terrains (bande végétalisée, écran visuel). Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

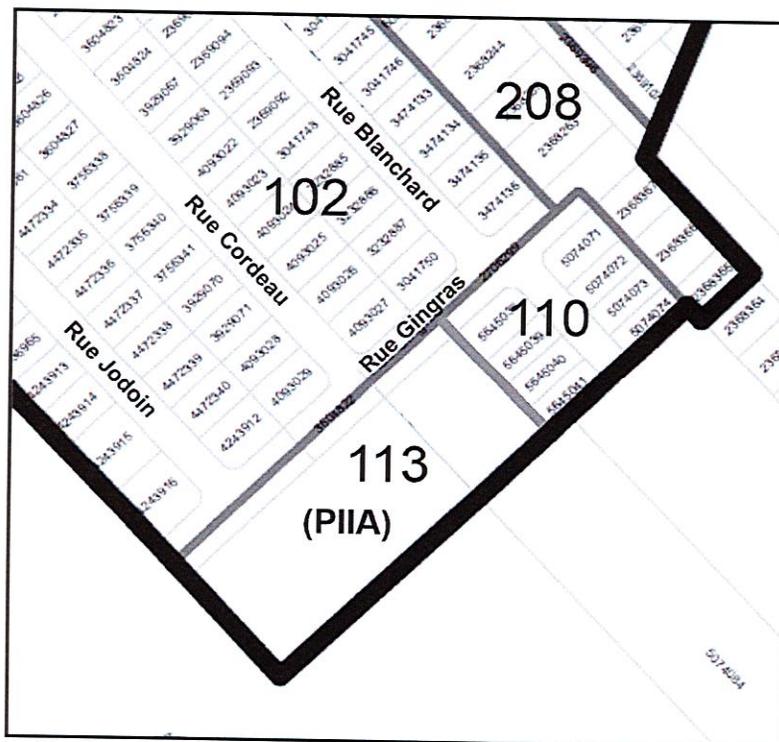


Saint-Damase

Fière de son histoire



Délimitation des zones avant modification



Délimitation des zones après modification



Saint-Damase

Fière de son histoire

4. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Avis public*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 797-3341, pour toute question ou information supplémentaire sur ces projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 5^e jour du mois d'avril 2024

Johanne Beaugard, DMA
Directrice générale et Greffière-trésorière